Lutte contre l’inflation — Oasis Animation

Proposition 12

12.1 Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN continue à appuyer ses syndicats affiliés dans leurs luttes pour de meilleures conditions de vie et de travail, notamment salariales, afin d’améliorer le pouvoir d’achat des travailleurs et travailleuses ;

Les ateliers 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 l’ont adoptée sans amendement.

L’atelier 2 a adopté l’amendement suivant :

**Atelier 2**

u Remplacer « fin d’améliorer le pouvoir d’achat des travailleurs et travailleuses » par *afin de faire reconnaitre à sa pleine valeur la contribution économique des travailleuses et travailleurs.*

Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 12.1 telle quelle.

**12.1** Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN continue à appuyer ses syndicats affiliés dans leurs luttes pour de meilleures conditions de vie et de travail, notamment salariales, afin d’améliorer le pouvoir d’achat des travailleurs et travailleuses ;

12.2 Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN invite ses membres, ses syndicats affiliés et ses alliés à participer le plus largement possible aux actions et aux mobilisations ayant pour but de revendiquer un salaire et des conditions de travail décents pour tous les travailleurs et travailleuses, syndiqués ou non ;

Les ateliers 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 l’ont adoptée sans amendement.

L’atelier 5 a adopté l’amendement suivant :

**Atelier 5**

u Ajouter après le mot salaire : « l'équité et égalité salariale »

Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 12.2 telle quelle.

**12.2** Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN invite ses membres, ses syndicats affiliés et ses alliés à participer le plus largement possible aux actions et aux mobilisations ayant pour but de revendiquer un salaire et des conditions de travail décents pour tous les travailleurs et travailleuses, syndiqués ou non ;

12.3 Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN participe activement à la campagne Minimum 18 $, diffuse le plus largement possible les revendications et l’argumentaire, et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

Les ateliers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 l’ont adoptée sans amendement.

Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 12.3 telle quelle.

**12.3** Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN participe activement à la campagne Minimum 18 $, diffuse le plus largement possible les revendications et l’argumentaire, et invite ses syndicats affiliés à faire de même.